

Comment retrouver mon chien ou mon chat qui a fugué ? Comment retrouver mon chien ou mon chat qui a fugué ?

Un portail mal fermé, un bruit qui lui fait peur, une nouvelle maison qu'il connaît mal, une laisse qui casse... et voilà votre chien ou votre chat qui disparaît. Evidemment, il sera plus facile de le retrouver si vous avez pris la précaution, comme la loi vous y oblige, de l'identifier par un tatouage ou une puce électronique, ou à défaut, s'il porte un collier avec un tube-adresse ou une médaille gravée à vos nom et numéro de téléphone. Si ce n'est pas le cas, ne désespérez pas. Grâce à Internet, formidable outil de communication, vous avez encore une chance de retrouver Minou ou Toutou.



1- Faites une recherche près de chez vous

- Si votre animal disparaît de chez vous, faites le tour du quartier en le sifflant et/ou en l'appelant. Secouer le paquet de croquettes est aussi une bonne arme pour faire revenir les chiens ou les chats gourmands ! N'hésitez pas à prendre votre vélo et à mobiliser vos amis, pour ratisser le plus large et le plus vite possible.
- En revanche, si votre animal disparaît au cours d'une promenade (surtout en forêt), n'essayez surtout pas de lui courir après. Restez sur place le plus longtemps possible, à l'endroit où vous l'avez vu pour la dernière fois. Si vous ne pouvez pas attendre, revenez sur les lieux régulièrement.
- Vérifiez auprès des voisins, des commerçants, des passants, des facteurs, des éboueurs... Laissez-leur vos coordonnées.
- Appelez ou allez voir les vétérinaires, la mairie, les refuges, les fourrières, les associations de protection animale, la gendarmerie...
- Réfléchissez bien et imaginez toutes les possibilités : votre chien aurait-il pu monter dans une voiture laissée ouverte ? Vos voisins venus passer le week-end dans leur maison de campagne auraient-ils pu enfermer involontairement votre chat dans le garage en repartant ?
- Si ces premières recherches ne donnent pas de résultats, imprimez et posez des petites affichettes aux endroits stratégiques, à proximité du lieu de la disparition : abribus, commerçants, écoles, vétérinaires.

2- Contactez l'I-CAD

L'identification est aujourd'hui obligatoire pour tous les chiens et les chats vivant en France, sous la forme d'un tatouage (dans l'oreille droite) ou de l'implantation d'une puce électronique (dans le côté gauche du cou). La puce électronique n'est pas visible, mais il existe des petites médailles à fixer sur le collier permettant d'indiquer que l'animal en est porteur.

> Le numéro de tatouage est directement lisible ; la lecture du contenu de la puce électronique nécessite un transpondeur (vétérinaire, refuge, fourrière...).

Depuis le 1er janvier 2013, l'I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques) est le seul interlocuteur pour l'identification des chiens, des chats et des furets. Vous pouvez les contacter par téléphone au 0810 778 778 (prix d'un appel local), ou par Internet sur le site <http://www.i-cad.fr/>

Si vous avez perdu votre chien/chat, munissez-vous de la carte d'identification porteuse d'un mot de passe et déclarez la disparition sur le site <https://www.i-cad.fr/index.php/detenteur>. Vérifiez à cette occasion que vos coordonnées sont bien à jour. Si vous trouvez un chien/chat, faites l'effort de savoir s'il est identifié et déclarez-le pour faciliter les recherches de son propriétaire : <https://www.i-cad.fr/index.php/64-animal-trouve>



Si vous possédez une ancienne carte d'identification, sur laquelle ne figure pas de mot de passe, renvoyez-la à l'I-CAD à l'adresse suivante. Vous recevrez une nouvelle carte porteuse d'un code.

ICAD
112-114 Avenue Gabriel PERI
94246 - L'Haÿ-les-Roses cedex

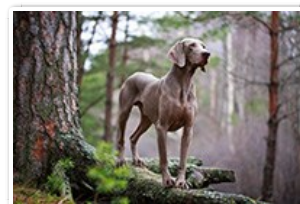
De même, en cas de déménagement ou de changement de numéro de téléphone, n'oubliez pas de retourner la carte d'identification de votre chien/chat à l'I-CAD, après avoir complété la partie réservée à cet effet, en indiquant les modifications survenues.

> Votre vétérinaire ou son assistant(e) peut également faire les modifications sur le site pour vous.

3- Utilisez Internet

Les sites Internet spécialisés (www.nosanimaux.com, www.chien-perdu.org, www.soschienperdu.com, www.alerte-animaux-perdus.fr) dans la recherche des animaux perdus ou des propriétaires des animaux trouvés sont peu utilisés. Pourtant, avec le développement des réseaux sociaux, ils permettent de contacter énormément de monde en peu de temps.

N'oubliez pas de créer également des « alertes Google » pour recevoir par email tous les liens que Google référence sur les forums, sites d'annonces ou autres sites. Pour cela, créez ou connectez-vous sur votre compte Google (sur google.fr, en haut à droite, cliquez sur connexion) et générez une alerte en indiquant le nom de votre animal et la ville où vous l'avez perdu. Par exemple pour un chien Labrador noir portant une médaille marquée « Pépito » perdu à Rennes (Ille-et-Vilaine), indiquez : perdu chien labrador noir pépito rennes 35. Vous recevrez une alerte dès que de nouveaux résultats correspondant aux termes que vous recherchez sont publiés.



Si votre chien/chat est porteur d'une médaille à QR code (voir la fiche pratique « La médaille électronique »), surveillez aussi votre boîte mail et/ou votre téléphone. La personne qui trouve votre animal a la possibilité de flasher le QR code avec son téléphone portable. Elle aura alors accès à toutes vos coordonnées pour vous prévenir.

Attention aux escrocs !

Il existe malheureusement des personnes mal intentionnées qui voudront profiter de votre désespoir suite à la perte de votre animal. Si vous recevez un coup de téléphone ou un mail de quelqu'un vous affirmant avoir retrouvé votre chien/chat, éventuellement blessé ou à l'étranger, et vous proposant de le ramener si vous payez les frais de vétérinaire ou de douanes, c'est sûrement une arnaque ! Méfiez-vous en particulier des appels provenant de l'étranger et des numéros surtaxés à rappeler... Pour éviter ce genre de déconvenue, il peut être judicieux de garder secrète une particularité de votre animal s'il en a une : demander à votre interlocuteur la couleur du collier que porte votre animal, ou l'emplacement d'une cicatrice. Cela vous permettra de vérifier que votre chien/chat est effectivement sous ses yeux.

Petits rappels

- En l'absence d'identification, un chien ou un chat est réputé n'appartenir à personne. L'association de protection animale ou le refuge à qui il a été confié peut le faire

Comment retrouver mon chien ou mon chat qui a fugué ?

adopter au bout de 8 jours seulement. De même, n'importe quel particulier peut prendre et garder un animal non identifié tout à fait légalement.

- *Vous êtes (vous ou la personne qui en avait la garde au moment de la fuite) civilement responsable des dommages que votre animal en liberté peut causer, par exemple un accident de la route ou une attaque de troupeau de moutons. Vérifiez donc votre contrat d'assurance responsabilité civile et sa couverture...*